

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 avril 2008

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2008-4-2-4

Service consulté

Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour l'édition 2008 du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles.

Créé en 1986 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, sous la forme d'une bourse d'étude, le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles est doté d'un prix de 1000 € par lauréate. Le Conseil Général du Haut-Rhin y participe depuis l'année 2000.

Il vise à encourager les lycéennes des classes terminales (baccalauréat général, technologique ou professionnel) à diversifier leurs projets professionnels. Il s'adresse aux filles qui choisissent une formation supérieure scientifique ou technologique où leur représentativité est faible. En effet, majoritaires dans l'enseignement supérieur, elles fréquentent encore trop largement et exclusivement des filières traditionnellement féminines.

En 2007, 37 lauréates ont été primées par :

- la Région Alsace : 17 prix,
- la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité : 17 prix,
- la Communauté Urbaine de STRASBOURG : 1 prix,
- le Département du Bas-Rhin : 1 prix,
- le Département du Haut-Rhin : 1 prix.

Les lauréates sont retenues, selon leur choix d'orientation, leurs motivations, leurs résultats scolaires et sur le critère social des revenus de la famille, par un jury régional, auquel participe le Conseil Général du Haut-Rhin.

Pour l'édition 2008, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité sollicite le Département du Haut-Rhin pour renouveler l'aide de 1 000 € destinée à financer un prix.

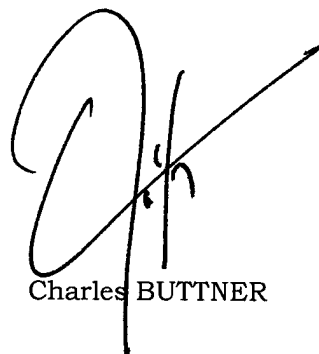
Compte tenu de notre soutien depuis l'année 2000 en faveur de cette manifestation et de l'accord de tous les autres partenaires, il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande.

L'aide départementale serait à verser, comme les années précédentes, à l'Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder, pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2008, une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité qui sera versée à l'Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 18522, nature 6574, fonction 23 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER